

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

18/03/2024

MARDI DE LA SANTÉ: DEUIL PÉRINATAL, COMMENT VIVRE L'APRÈS ?

On appelle deuil périnatal le deuil qui survient après le décès d'un bébé in utéro, à la naissance, dans les jours ou les semaines après sa naissance. Au sens strict du terme, la période périnatale s'étend de la 22ème semaine d'aménorrhée au 7ème jour après la naissance.

Mais dans la réalité du vécu des parents, le deuil périnatal couvre une période beaucoup plus large et une multitude de situations différentes : fausse-couche tardive, mort fœtale, interruption médicale de grossesse, extrême prématurité, décès du bébé pendant l'accouchement, décès post-natal, décès dans la période néonatale, voire dans les semaine qui suivent, décès d'un jumeau....].

Après avoir vécu des temps de choc, de sidération en maternité ou dans le service néonatal où était le bébé, se retrouver à la maison seul(s) face à un berceau vide, une chambre vide, des bras vides est vraiment très difficile pour les parents.

Après avoir vécu des temps de choc, de sidération en maternité ou dans le service néonatal où était le bébé, se retrouver à la maison seul(s) face à un berceau vide, une chambre vide, des bras vides est vraiment très difficile pour les parents.

Vous, un de vos proches, êtes confrontés au deuil périnatal ? Vous êtes parents et souhaitez être sensibilisés sur ce sujet qui ne doit plus être tabou ?

Venez rencontrer et échanger avec la psychologue de notre service de néonatalogie et des représentants du Réseau de périnatalité OREHANE et de l'Association SPAMA qui viennent en aide aux parents endeuillés.

Cette nouvelle édition des mardis de la santé se déroulera mardi 9 avril 2024, à 18h, à la Médiathèque Simone Veil.

CONTACT

-  Lilian COLAYE
-  06 40 90 94 18
-  colaye-l@ch-valenciennes.fr

